



CREPS

Auvergne-Rhône-Alpes

— Vichy

Préparation au test probatoire du DE AMM

Calendrier de la préparation au test du QCM en cours du soir à distance

Cursus
COMPLET ou
Modules
À LA CARTE

Pour optimiser la préparation du candidat, le CREPS de Vichy propose trois cursus, chacun précédant l'épreuve du QCM. Néanmoins, il n'y a pas d'obligation pour le stagiaire de suivre tous les modules d'un même cursus, il peut s'inscrire librement aux modules souhaitées dans chacun des cursus.

CURSUS de formation 2025

Module 1 : 12 h – 6 cours

SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES SUR :
1/ L'ENVIRONNEMENT MONTAGNARD,
2/ LE MILIEU INSTITUTIONNEL/RÉGLEMENTAIRE
3/ LA MONTAGNE ENNEIGÉE

3 sessions au choix

Module 2 : 6 h – 3 cours

SOIRÉE D'ENTRAÎNEMENT QCM -
TOUTES THÉMATIQUES

3 sessions au choix

Module 3 : 6 h – 3 cours

SOIRÉE D'ENTRAÎNEMENT QCM -
TOUTES THÉMATIQUES

3 sessions au choix

Cursus 1

Session 1 : 27, 28 et 29 janvier & 10, 11 et 12 février
Inscription avant le 5 janvier

Cursus 2

Session 2 : 5, 6 et 7 mai & 26, 27 et 28 mai
Inscription avant le 6 avril

Cursus 3

Session 3 : 27, 28 et 29 octobre & 12, 13 et 14 novembre
Inscription avant le 28 septembre

Session 1 : 17, 18 et 19 février
Inscription avant le 19 janvier

Session 2 : 16, 17 et 18 juin
Inscription avant le 18 mai

Session 3 : 24, 25 et 26 novembre
Inscription avant le 26 octobre

Session 1 : 24, 25 et 26 février
Inscription avant le 26 janvier

Session 2 : 23, 24 et 25 juin
Inscription avant le 25 mai

Session 3 : 1, 2 et 3 décembre
Inscription avant le 2 novembre

Les inscriptions se font par MODULE sur notre site internet : [cliquez ici pour vous inscrire](#)
Chaque module et soirée proposent des contenus différents.

Coût : 12 euros de l'heure

Comment financer sa formation ?

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ? <https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/> et <https://auvergne.profession-sport-loisirs.fr/>

- Jeunes de 18 à 26 ans : Missions locales
- Personne en situation de handicap : AGEFIPH, Cap emploi...

- Demandeurs d'emploi : France Travail
- Salariés : Service du personnel de l'entreprise, organisations professionnelles, fonds d'assurance formation

Vous avez des questions : Responsable pédagogique Michaël ROUX | 06 27 16 33 28 | michael.roux@creps-vichy.sports.gouv.fr
Secrétariat de la formation Gabriella RAMILLIEN | 04 70 59 52 71 | gabriella.ramillien@creps-vichy.sports.gouv.fr



2 route de Charmeil
CS 40 013
03321 Bellerive-sur-Allier Cedex
direction@creps-vichy.sports.gouv.fr

**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes